

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : mucocit® T
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 2S80-T072-Y00A-9D8P

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.com

Fournisseur : Schülke France SARL
ZI Sud secteur A
Route des Varennes

71100 Chalon sur Saône
France
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00
schuelkefrance.info@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Specialists
+49 (0)40/ 521 00 666
AD@schuelke.com
(schülke France SARL: +33-(0)-142914242)
(schülke & Mayr AG: +41-444665544)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Carechem 24 International: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4

H302: Nocif en cas d'ingestion.

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

- P260 Ne pas respirer les vapeurs.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

- P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

chlorure de didécyl-diméthylammonium
amines, N-alkyl en C12-14 triméthylène-di-
pipérazine; [solide]
Oranger doux, extraits

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié	69011-36-5	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10
	500-241-6		
	---	Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 > 10 % Eye Irrit. 2; H319	

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

		> 1 - < 10 %	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg	
propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 10
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	64-02-8 200-573-9 607-428-00-2 01-2119486762-27-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373	>= 3 - < 10
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1.780 mg/kg	
Acétate de cocospropylénediaminéguanidium	--- 939-650-3 --- 01-2119980967-14-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 3 - < 5
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg	
chlorure de didécyldiméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6 01-2119945987-15-XXXX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 3 - < 5

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 238 mg/kg	
amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-	90640-43-0 292-562-0 - - - 01-2119957843-25-XXXX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 1; H372 (Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 3 - < 5
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 200 mg/kg	
pipérazine; [solide]	110-85-0 203-808-3 612-057-00-4 01-2119480384-35-XXXX	Flam. Sol. 1; H228 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361fd	>= 1 - < 3
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	2372-82-9 219-145-8 - - - 01-2119980592-29-XXXX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 (Reins) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 200 mg/kg	

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

		<p>aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 261 mg/kg</p>	
Oranger doux, extraits	<p>8028-48-6 232-433-8 - - - 01-2119493353-35-XXXX</p>	<p>Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411</p>	>= 1 - < 2,5
phosphate de tributyle	<p>126-73-8 204-800-2 015-014-00-2 01-2119492859-14-XXXX</p>	<p>Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Carc. 2; H351 Aquatic Chronic 3; H412</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 1.553 mg/kg</p>	>= 0,25 - < 1
nitriolotriacétate de trisodium	<p>5064-31-3 225-768-6 607-620-00-6 01-2119519239-36-XXXX</p>	<p>Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Carc. 2; H351 >= 5 %</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 1.300 mg/kg</p>	>= 0,1 - < 1
N-dodécylpropane-1,3-diamine	<p>5538-95-4 226-902-6 - - - - - -</p>	<p>Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1</p>	>= 0,1 - < 0,25
dodecylamine	124-22-1	<p>Skin Corr. 1B; H314</p>	>= 0,0025 - <

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

	204-690-6	Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire)	0,025
	---	STOT RE 2; H373 (Système gastro- intestinal, Foie, Sys- tème immunitaire)	
	---	Asp. Tox. 1; H304	
	---	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Autres informations

EG: 232-433-8/ CAS: 8028-48-6 CONTIENT:>/= 93 % Limonene CAS 5989-27-5

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Faire boire des petites quantités d'eau.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.
- Risques : Nocif en cas d'ingestion.
Peut provoquer une allergie cutanée.

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

Provoque de graves lésions des yeux.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Pulvérisateur d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Sol très glissant suite au déversement du produit.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confi-

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

nement ou par des barrières anti-huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une ventilation adéquate.
Ne pas respirer les vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter une exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver le récipient bien fermé. Température de stockage recommandée: 5 - 25°C

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
propan-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
pipérazine; [solide]	110-85-0	TWA	0,1 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

		STEL	0,3 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME (Poussières et vapeurs)	0,1 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Valeurs limites réglementaires indicatives				
		VLCT (VLE) (Poussières et vapeurs)	0,3 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Valeurs limites réglementaires indicatives				
phosphate de tri-butyle	126-73-8	VME	0,2 ppm 2,5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancerogènes possibles, Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	294 mg/m3
α-Hydro-ω-hydroxypoly(oxyéthylène)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	117,544 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	66,667 mg/kg
propan-2-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodique	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux, Aigu - effets systémiques	3 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques	1,5 mg/m3
Acétate de cocospolylènediamineguanidinium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,88 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg
chlorure de didécyl-diméthylammonium	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	5,39 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	1,55 mg/kg
amines, N-alkyl en C12-14 triméthylène-di-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,0395 mg/m3

mucocit® T No Change Service!

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0056 mg/kg p.c./jour
pipérazine; [solide]	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,1 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,014 mg/kg
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,35 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,91 mg/kg
Oranger doux, extraits	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	185800 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8,89 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	31,1 mg/m3
phosphate de tributyle	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	12,52 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	12,52 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,13 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,13 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	1,78 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	1,78 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,44 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,44 mg/kg
nitrilotriacétate de trisodium	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques, Effets locaux	5,25 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques, Effets locaux	3,5 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié	Eau douce	0,074 mg/l
	Eau de mer	0,0074 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,015 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,4 mg/l
	Sol	0,1 mg/kg
α-Hydro-ω-hydroxypoly(oxyéthylène)	Sédiment d'eau douce	0,604 mg/kg
	Sédiment marin	0,0604 mg/kg
	Eau douce	0,016 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,159 mg/l
	Eau de mer	0,002 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	77,063 mg/l

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

	Sédiment d'eau douce	15,19 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	15,91 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	4,423 mg/kg poids sec (p.s.)
propan-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Sédiment marin	552 mg/kg
	Sol	28 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	140,9 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	2251 mg/l
	Oral(e)	160 Aliments mg / kg
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	Eau douce	2,2 mg/l
	Eau de mer	0,22 mg/l
	Sol	0,72 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	43 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,2 mg/l
Acétate de cocospylénediamineguanidium	Eau douce	0,0004 mg/l
	Eau de mer	0,00004 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	10 mg/kg
	Sédiment marin	1 mg/kg
	Sol	3,7 mg/kg
chlorure de didécyldiméthylammonium	Eau douce	0,002 mg/l
	Eau de mer	0,0002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,83 mg/kg
	Sédiment marin	0,28 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	0,595 mg/l
	Sol	1,4 mg/kg
amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-	Eau douce	0,0032 mg/l
	Eau de mer	0,00032 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,205 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00065 mg/l
	Sédiment marin	0,172 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	1,72 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	10 mg/kg poids sec (p.s.)
pipérazine; [solide]	Eau douce	1,25 mg/l
	Eau de mer	0,125 mg/l
	Sédiment d'eau douce	4,5 mg/kg
	Sédiment marin	0,45 mg/kg
	Sol	11,5 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des	54 mg/kg

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

	eaux usées	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,25 mg/l
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Eau douce	0,001 mg/l
	Eau de mer	0,0001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,5 mg/kg
	Sédiment marin	0,85 mg/kg
	Sol	45,34 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	1,33 mg/l
Oranger doux, extraits	Eau douce	0,0054 mg/l
	Eau de mer	0,00054 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00577 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,13 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,013 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,261 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	2,1 mg/l
phosphate de tributyle	Eau douce	0,082 mg/l
	Eau de mer	0,0082 mg/l
	Sédiment d'eau douce	18,4 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	1,84 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	3,63 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
nitrotriactate de trisodium	Eau douce	0,93 mg/l
	Eau de mer	0,093 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,64 mg/kg
	Sédiment marin	0,364 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	540 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,915 mg/l
	Sol	0,182 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Remarques : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

- Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
Tablier résistant aux produits chimiques
- Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : liquide
- Couleur : bleu
- Odeur : plaisante
- Seuil olfactif : non déterminé
- Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible
- Température de décomposition : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : 100 °C
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible
- Point d'éclair : > 61 °C
N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.
- Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible
- pH : 10,9
Concentration: 100 %
- Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: (20 °C) complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité	: env. 1,03 g/cm ³ (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Inflammabilité (liquides)	: N'entretient pas la combustion.
Taux de corrosion du métal	: < 6,25 mm/a Non corrosif pour les métaux.
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.325 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg
Estimation de la toxicité aiguë: 300,03 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg
Méthode: Valeur de littérature

propan-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.840 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 39 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 13.900 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.780 - 2.000 mg/kg
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 1.780 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

inée

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 - 2.000 mg/kg
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

chlorure de didécylidiméthylammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 238 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 238 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3.342 mg/kg

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 200 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 423

Estimation de la toxicité aiguë: 200 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

pipérazine; [solide]:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.600 mg/kg
Méthode: calculé

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

CL0 (Rat): 1,16 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 8.300 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 261 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 261 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 600 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Oranger doux, extraits:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

phosphate de tributyle:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.553 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.553 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.242 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte., La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.100 mg/kg

nitrilotriacétate de trisodium:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 1.300 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.300 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 10.000 mg/kg

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

dodecylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Composants:

α -Tridécyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

propan-2-ol:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Acétate de cocospropylènediamineguanidium:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

pipérazine; [solide]:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

Oranger doux, extraits:

|| Résultat : Irritation de la peau

phosphate de tributyle:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 404
|| Résultat : Irritation de la peau

nitrilotriacétate de trisodium:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : Test de Draize
|| Résultat : Pas d'irritation de la peau

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

dodecylamine:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 404
|| Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

α -Tridécyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : Test de Draize
|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

propan-2-ol:

|| Résultat : Irritation des yeux

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

|| Espèce : Lapin
|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Acétate de cocospropylènediamineguanidium:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 405
|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

chlorure de didécyldiméthylammonium:

|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

|| Remarques : Provoque des brûlures aux yeux.

pipérazine; [solide]:

|| Espèce : Lapin
|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Oranger doux, extraits:

|| Résultat : Pas d'irritation des yeux

phosphate de tributyle:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 405
|| Résultat : Pas d'irritation des yeux

nitrilotriacétate de trisodium:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 405
|| Résultat : Irritation des yeux

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

dodecylamine:

|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Composants:

α -Tridécyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

|| Type de Test : Test de Maximalisation
|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

propan-2-ol:

|| Type de Test : Test de Buehler
|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

Remarques : Donnée non disponible

chlorure de didécylidiméthylammonium:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Remarques : non applicable, substance corrosives

pipérazine; [solide]:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Oranger doux, extraits:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

phosphate de tributyle:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

nitrilotriacétate de trisodium:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Remarques : Donnée non disponible

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

dodecylamine:

|| Remarques : Donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

α-Tridécyloxyhydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

|| Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

propan-2-ol:

|| Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Méthode: Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli
Résultat: N'est pas mutagène

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris
Méthode: Mutagenicité: Essai du micronoyau
Résultat: N'est pas mutagène

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

|| Génotoxicité in vitro : Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Génotoxicité in vivo : Résultat: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

|| Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: N'est pas mutagène
BPL: oui

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

chlorure de didécyldiméthylammonium:

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

Génotoxicité in vitro	: Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: Activation du métabolisme Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Mutagenicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique) Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Méthode: OCDE ligne directrice 475 Résultat: négatif
Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames) Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames. BPL: oui
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e) Résultat: négatif
Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Non mutagène dans le test d'Ames.

pipérazine; [solide]:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène., Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
--	---

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Non mutagène dans le test d'Ames.

phosphate de tributyle:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames) Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-
-----------------------	---

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

	lique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.
Génotoxicité in vivo	: Espèce: Rat Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e) Résultat: Les tests "in vivo" n'ont pas montré de modifications chromosomiques.
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Non mutagène dans le test d'Ames.

nitrilotriacétate de trisodium:

Génotoxicité in vitro	: Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Donnée non disponible
--	-------------------------

dodecylamine:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Donnée non disponible
--	-------------------------

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

α -Tridécyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Remarques	: Ces informations ne sont pas disponibles.
-----------	---

propan-2-ol:

Remarques	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------	--

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Cancérogénicité - Evaluation	: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
------------------------------	---

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

Cancérogénicité - Evaluation	: Donnée non disponible
------------------------------	-------------------------

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Cancérogénicité - Evaluation	: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
------------------------------	---

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

||

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

|| Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

|| Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

pipérazine; [solide]:

|| Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Espèce : Rat
|| Voie d'application : Oral(e)
|| Dose : 4 - 8 - 20 Poids corporel mg / kg
|| NOAEL : 4 mg/kg p.c./jour
|| LOAEL : 8 Poids corporel mg / kg
|| Méthode : OCDE ligne directrice 453
|| BPL : oui
|| Remarques : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

phosphate de tributyle:

|| Espèce : Rat, mâle
|| Durée d'exposition : 2 années
|| NOAEL : 8,9 Poids corporel mg / kg

|| Cancérogénicité - Evaluation : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

nitrotriacétate de trisodium:

|| Espèce : Rat, mâle et femelle
|| Voie d'application : Oral(e)
|| Durée d'exposition : 2 années
|| NOAEL : 9,2 Poids corporel mg / kg
|| Résultat : Preuves insuffisantes d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur des animaux (oral)

|| Cancérogénicité - Evaluation : Susceptible de provoquer le cancer.

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

dodecylamine:

|| Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

α -Tridécylo- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

Effets sur la fertilité : Remarques: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

propan-2-ol:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 400 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Acétate de cocospropylènediamineguanidium:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 15 Poids corporel mg / kg
Tératogénicité: NOAEL: 125 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 45 Poids corporel mg / kg
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 45 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat
Souche: Wistar
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 1.25, 5.0, 20.0 milligramme par kilogramme
Tératogénicité: NOAEL: 20 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Selon l'expérience n'est pas prévisible

pipérazine; [solide]:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

||

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Toxicité pour la reproduction : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
- Evaluation

phosphate de tributyle:

|| Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'un traitement unique: 10 d
Tératogénicité: NOAEL: 750 Poids corporel mg / kg
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 750 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucune réaction secondaire.
BPL: oui

nitrilotriacétate de trisodium:

|| Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 450 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

|| Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'un traitement unique: 9 d
Tératogénicité: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

dodecylamine:

|| Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

α -Tridécyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

|| Remarques : Donnée non disponible

propan-2-ol:

|| Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

|| Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

|| cation ne sont pas remplis.

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

||Remarques : Donnée non disponible

chlorure de didécyldiméthylammonium:

||Remarques : Donnée non disponible

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

||Remarques : non déterminé

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

||Remarques : Donnée non disponible

nitrilotriacétate de trisodium:

||Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

||Remarques : Donnée non disponible

dodecylamine:

||Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Composants:

α -Tridécyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

||Remarques : Donnée non disponible

propan-2-ol:

||Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

||Voies d'exposition : Inhalation
||Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

||Voies d'exposition : Ingestion
||Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

chlorure de didécyldiméthylammonium:

|| Remarques : Donnée non disponible

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

|| Voies d'exposition : Ingestion
|| Organes cibles : Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire
|| Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Organes cibles : Reins
|| Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

nitrilotriacétate de trisodium:

|| Voies d'exposition : Ingestion
|| Organes cibles : Reins
|| Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Remarques : Donnée non disponible

dodecylamine:

|| Organes cibles : Système gastro-intestinal, Foie, Système immunitaire
|| Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

α -Tridécyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

|| Espèce : Rat
|| NOAEL : 50 mg/kg
|| Voie d'application : Oral(e)
|| Durée d'exposition : 2 années
|| Organes cibles : Coeur, Foie, Reins

propan-2-ol:

|| Remarques : Donnée non disponible

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

|| Espèce : Rat, mâle et femelle
|| NOAEL : 30 mg/kg
|| Voie d'application : Oral(e)
|| Durée d'exposition : 14 jours
|| Méthode : OCDE ligne directrice 407

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

||BPL : oui

chlorure de didécyldiméthylammonium:

||Remarques : Donnée non disponible

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

||Espèce : Rat, mâle et femelle
||NOAEL : 0,4 mg/l
||Voie d'application : Ingestion
||Durée d'exposition : 90 jours
||Dose : 0.1, 0.4, 1.5, 6
||Méthode : OCDE ligne directrice 408
||Organes cibles : Organes digestifs

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

||Espèce : Rat
||NOAEL : 4 mg/kg
||LOAEL : 8 mg/kg
||Voie d'application : Oral(e)
||Dose : 4 - 8 - 20 mg/kg
||Méthode : OCDE ligne directrice 453
||BPL : oui

||Espèce : Rat
||NOAEL : 9 mg/kg
||Voie d'application : Oral(e)
||Durée d'exposition : 90 jours
||Méthode : OCDE ligne directrice 408

phosphate de tributyle:

||Espèce : Souris, mâle et femelle
||NOAEL : 75 mg/kg
||Voie d'application : Oral(e)
||Durée d'exposition : 90 jours
||Méthode : OCDE ligne directrice 408
||Remarques : Toxicité subchronique

nitrilotriacétate de trisodium:

||Espèce : Rat, mâle et femelle
||NOAEL : 0,21 mg/l
||Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
||Atmosphère de test : poussières/brouillard
||Durée d'exposition : 28 jours 6 h
||Nombre d'expositions : 5 Tage/ Woche

||Espèce : Lapin, mâle et femelle
||NOAEL : 50 mg/kg
||Voie d'application : Contact avec la peau
||Durée d'exposition : 90 jours

||Espèce : Rat, mâle et femelle
||NOAEL : 92 mg/kg

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

|| Voie d'application : Oral(e)

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Remarques : Donnée non disponible

dodecylamine:

|| Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Oranger doux, extraits:

|| La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

dodecylamine:

|| Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

α -Tridécyloxyéthylène, ramifié:

|| Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 2,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

|| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

tiques

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 2,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1,73 mg/l
Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,36 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: QSAR

propan-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique

CE50 (Algues vertes): 1.800 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: >= 36,9 mg/l
Durée d'exposition: 35 d
Espèce: Brachydanio rerio
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Toxicité pour la daphnie et : NOEC: 25 mg/l

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia (Daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,707 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,058 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,0197 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,00316 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,125 mg/l
Durée d'exposition: 9 d
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE ligne directrice 212
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,025 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)

: 1

chlorure de didécylidiméthylammonium:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,19 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

		BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,062 mg/l Durée d'exposition: 48 h BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,026 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 d Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,014 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 0,148 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	NOEC (Daphnia magna): 0,032 mg/l Type de Test: Test de Reproduction Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Remarques: 21 jours
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,0652 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	100
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 : 68 mg/l Méthode: OECD 209
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

mucocit® T **No Change Service!**

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

pipérazine; [solide]:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 1.800 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Valeur de littérature

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 21 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 944,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 12,5 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,43 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,073 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE10r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,012 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 0,001 - 0,01 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,024 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Oranger doux, extraits:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 5,65 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Références croisées

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Références croisées

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,3 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

phosphate de tributyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss): 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,92 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,82 mg/l
Durée d'exposition: 95 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

nitrilotriacétate de trisodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Gammarus salinus (Amphipode)): 98 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 91,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

		NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,43 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	CL50: 90,5 mg/l Durée d'exposition: 27 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 9,3 mg/l Durée d'exposition: 21 Sem. Espèce: Gammarus fasciatus (Amphipode)

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Facteur M (Toxicité aiguë
pour le milieu aquatique) : 1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu
aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

dodecylamine:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,84 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,323 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,08 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,03 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,013 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

α -Tridécyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

propan-2-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Biodégradabilité : Résultat: Pas rapidement biodégradable
Remarques: Selon les critères de l'OCDE, le produit est potentiellement biodégradable (inherently biodegradable).

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

Biodégradabilité : Concentration: 5 mg/l
Résultat: Biodégradable
Biodégradation: 64 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ CEE 84/449 C5
BPL: non

chlorure de didécylidiméthylammonium:

Biodégradabilité : Concentration: 10 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 72 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ CEE 84/449 C5
BPL: oui

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 66 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

pipérazine; [solide]:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 65 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 79 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Oranger doux, extraits:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

Biodégradation: 72 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

phosphate de tributyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 77 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

nitrilotriacétate de trisodium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 28 d

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

dodecylamine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

α -Tridécyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune raisonnablement prévisible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

propan-2-ol:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow \leq 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05 (20 °C)
Méthode: OCDE ligne directrice 107

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 28 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 1,8
Remarques: Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

chlorure de didécyldiméthylammonium:

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 46 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 81

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,2
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,6 (24,7 °C)

pipérazine; [solide]:

Bioaccumulation : Remarques: Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,7

Oranger doux, extraits:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4

phosphate de tributyle:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 7 - 35
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4

nitrilotriacétate de trisodium:

Bioaccumulation : Espèce: Brachydanio rerio
Durée d'exposition: 96 d
Facteur de bioconcentration (FBC): < 3
Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).
Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -13,2

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

dodecylamine:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

||

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

α -Tridécyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

|| Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

propan-2-ol:

|| Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

|| Mobilité : Remarques: La substance ne s'évapore pas dans l'atmosphère à partir de la surface de l'eau., Une absorption à la phase solide du sol est possible.

chlorure de didécylidiméthylammonium:

|| Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

|| Mobilité : Milieu: Sol
Remarques: Mobile dans les sols

|| Répartition entre les compartiments environnementaux : Milieu: Sol
Koc: 10400
Méthode: OCDE ligne directrice 106

pipérazine; [solide]:

|| Mobilité : Remarques: La substance ne s'évapore pas dans l'atmosphère à partir de la surface de l'eau., On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Mobilité : Remarques: Après libération, est absorbé par le sol.

phosphate de tributyle:

|| Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

nitrilotriacétate de trisodium:

|| Mobilité : Remarques: La substance ne s'évapore pas dans l'atmosphère à partir de la surface de l'eau., On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

dodecylamine:

|| Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

II

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des déchets : CED 070601*

Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 1903

IMDG : UN 1903

IATA : UN 1903

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

mucocit® T *No Change Service!*

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

(N-dodécylpropane-1,3-diamine, chlorure de didécyl diméthylammonium)

IMDG : DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(N-dodecylpropane-1,3-diamine, didecyl diméthylammonium chloride)

IATA : Disinfectant, liquid, corrosive, n.o.s.
(N-dodecylpropane-1,3-diamine, didecyl diméthylammonium chloride)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	: 8	
IMDG	: 8	
IATA	: 8	

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : C9
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
Instruction d'emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852
Instruction d'emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG
Polluant marin : oui

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3



2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde
(Numéro sur la liste 30)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : chlorure de didécylidiméthylammonium

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 84, 65, 66, 34, 51, 49, 49 bis (R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement : 1436, 4510

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

(Code de l'environnement
R511-9)

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 9,07 %

Règlement (CE) no 648/2004, comme amendé : 15 % ou plus mais moins de 30 %: Agents de surface non ioniques
moins de 5 %: EDTA et sels, NTA (acide nitrilotriacétique) et sels
Autres constituants: Désinfectants, Parfums
Allergènes:
Orange, sweet, ext.
Citronellol
géraniol
Salicylate de benzyle

Autres réglementations:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
- AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Acétate de cocospropylénediamineguanidium amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-
- ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H228 : Matière solide inflammable.
- H301 : Toxique en cas d'ingestion.
- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
- H361fd : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

- H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Asp. Tox. : Danger par aspiration
- Carc. : Cancérogénicité

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Flam. Sol.	:	Matières solides inflammables
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	:	Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à

mucocit® T ***No Change Service!***

Version
05.02

Date de révision:
19.09.2022

Date de dernière parution: 24.06.2022

Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.